

BACCALAUREAT « SECTIONS EUROPEENNES ET LANGUES ORIENTALES »
Évaluation spécifique de contrôle continu

Texte de référence :

Note de service du 28-07-2021 parue au B.O. spécial n°3 du 29 juillet 2021 et du BO n°31 du 26 août 2021 : Évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats aux baccalauréats général et technologique scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante à compter de la session 2022:

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>

- Le jury est constitué d'un professeur de langue vivante et d'un professeur de la Discipline Non Linguistique (DNL) exerçant en section européenne ou en DNL hors SELO, sauf impossibilité. **Le temps de préparation est de 20 minutes, le temps de passage est de 20 minutes.**
- L'interrogation orale en langue est organisée par les enseignants de la section de l'établissement et non par la DEC (rectorat).
- L'épreuve orale se déroule en deux parties de même durée (10 minutes) et d'importance égale dans l'attribution de la note.
- **La période de passation de l'épreuve est d'habitude prévue tout le long du mois de Mai (Voir consignes annuelles de la DEC).**

1. Présentation générale et structure de l'épreuve commune à toutes les DNL :

La **PREMIERE PARTIE** prend appui sur un **document ou autre support d'activité** proposé par le jury et se rapportant à la DNL. **Les sujets sont mis à disposition dans une banque inter-académique, (validée en commission de sujet académique) et choisis par l'enseignant de DNL dans son établissement, en cohérence avec les notions traitées pendant l'année de la classe de terminale (au moins 10 notions dans chaque thème parmi toutes les notions du programme limitatif de terminale).**

Il est fortement recommandé d'imprimer les sujets choisis en couleur.
INUTILE D'IMPRIMER TOUS LES SUJETS.

Le candidat doit en faire un compte rendu de manière précise et nuancée, en dégager les idées maîtresses et répondre aux questions posées. Cette première partie dure **10 minutes**.

- Les documents doivent être inconnus des élèves.
- Les textes n'excèdent pas une quinzaine de lignes au total.
- Les vidéos n'excèdent pas une durée de 3 minutes.
- Toute spécialisation excessive susceptible de mettre les candidats en difficulté doit être évitée.

La **DEUXIEME PARTIE** consiste en un **entretien libre** entre le candidat et le jury. Il porte sur les travaux et activités effectués dans l'année dans le cadre de la DNL et sur l'ouverture européenne de la section. Cette deuxième partie dure **10 minutes**.

La **constitution d'un dossier n'est pas obligatoire** : si l'élève a travaillé sur un dossier au cours de l'année, il peut y faire allusion dans la seconde partie, mais il n'est pas tenu de l'apporter.

2. Evaluation de la prestation du candidat sur les différentes parties de l'épreuve :

Elle se fonde sur la grille d'évaluation académique fournie aux jurys.

PREMIERE PARTIE : Expression orale en continu.

Le candidat s'exprime en continu en s'appuyant sur le corpus documentaire qui lui a été proposé. Il expose sa présentation en réponse aux questions posées. Les membres du jury n'interviennent qu'à titre très exceptionnel de relance ou de demande complémentaire sur le sujet développé par le candidat.

Sont évaluées :

- la clarté de l'exposé et l'intelligibilité du contenu exprimé par l'élève ;
- l'aptitude à analyser et à argumenter ;
- la qualité de l'information et la culture du candidat dans le domaine considéré ;
- la richesse et la précision de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée.

SECONDE PARTIE : Expression orale en interaction.

Le candidat réagit spontanément aux sollicitations du jury et à des questions non préparées mais relatives à un domaine connu. Il s'agit d'un entretien libre.

L'entretien est conduit de manière à valoriser le parcours du candidat et ses acquis au sein de la section. Le candidat doit donner la preuve de son aptitude à interagir avec son interlocuteur sur des sujets relatifs à un domaine connu, à donner un avis, une information, à formuler une appréciation et plus généralement à participer à un échange de manière active. L'évaluation est conduite conjointement tout en considérant la part qui revient au professeur de la DNL et celle qui revient au professeur de langue vivante.

3. Consignes concernant le déroulement de l'épreuve :

- Deux sujets doivent être tirés au sort parmi les notions abordées durant l'année de terminale par le candidat qui en choisit un et un seul.
- L'élève dispose de 20 minutes de préparation.
- Les examinateurs veillent à respecter le temps imparti aux deux parties de l'interrogation : 10 minutes et 10 minutes.
- Au terme des dix premières minutes, ils informent le candidat du passage à la deuxième partie de l'épreuve.
- Si besoin l'élève peut s'appuyer ponctuellement sur un tableau pour illustrer son propos.
- Les examinateurs restent dans une attitude neutre et bienveillante et évitent toutes remarques portées sur le travail effectué pendant l'année.
- Les examinateurs doivent veiller à récupérer les sujets auprès des candidats à la fin de l'épreuve et les laisser au chef de centre après les épreuves.

CES SUJETS NE DOIVENT PAS ETRE UTILISES DANS LE CADRE D'ACTIVITES PRESENTES OU FUTURES DE CLASSE NI DIFFUSES AUX ELEVES.